



VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 29 juin 2026

Faits saillants

- Le Président de la Confédération Guy Parmelin s'est rendu à Washington mais aucun accord commercial n'a encore été signé.
- Mesures de l'UE sur l'acier : la Suisse n'a pas obtenu l'exemption accordée aux pays de l'EEE.
- L'inflation a reculé de 0,1 point en juin pour s'établir à 0,5% en glissement annuel.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 02/07	Var. vs 25/06
EUR/CHF	0,9187	- 0,3 %
USD/CHF	0,8046	- 0,8 %
SMI	14 353	0,9 %
Taux 10a	0,356 %	+ 6 pb

Macroéconomie

Droits de douane américains : Le Président de la Confédération Guy Parmelin s'est rendu à Washington mais aucun accord commercial n'a encore été signé. Guy Parmelin a indiqué avoir remis au représentant américain au commerce, Jamieson Greer, un document qui détaille les engagements pris par la Suisse et le Liechtenstein en novembre dernier (cf. [veille économique et financière du 7 au 14 novembre](#)). En contrepartie, il attend des États-Unis qu'ils respectent les points prévus dans la déclaration conjointe. Dans ce [document](#), la Suisse a déclaré de manière unilatérale qu'en plus de la suppression des taxes sur une série de produits américains, le pays entend adapter sa législation aux normes américaines applicables aux dispositifs médicaux, aux marchés publics et aux voitures. Les négociations en vue d'un accord commercial juridiquement contraignant se poursuivent.

Acier : Dans le cadre des nouvelles mesures de protection de l'UE sur l'acier, conformes aux règles de l'OMC et entrées en vigueur au 1^{er} juillet (règlement (UE) 2026/1384 ; cf. [veille économique et financière du 16 au 22 mai](#)), la Suisse n'a pas obtenu l'exemption accordée aux pays de l'Espace économique européen (EEE). Elle bénéficie toutefois d'un contingent d'environ 383 000 tonnes d'acier exportables sans droits de douane vers l'UE, soit un volume proche de ses exportations de 2025. Ce quota reste toutefois inférieur d'environ 18 % à la moyenne 2022-2024. Jean-Philippe Kohl, vice-directeur de Swissmem, l'association faîtière de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (MEM) a vivement critiqué cette décision, qui ne tient pas compte du fait que la Suisse n'est pas responsable des surcapacités mondiales et importe deux fois plus d'acier de l'UE qu'elle n'en exporte. Pour lui, cette décision ne tient pas compte du partenariat économique et politique étroit entre l'UE et la Suisse.

Questions fiscales entre la Suisse et l'Italie : La conseillère fédérale Karin Keller-Sutter a rencontré le ministre italien de l'Economie et des Finances Giancarlo Giorgetti à Rome afin de faire le point sur les dossiers fiscaux bilatéraux en cours (cf. [communiqué](#)). La Suisse a réaffirmé sa volonté d'engager une révision globale de la convention contre les doubles impositions. Peu avant leur rencontre, le

gouvernement du canton du Tessin a annoncé la suspension d'une partie des versements de compensation dus en application de l'accord de 2020 sur les travailleurs frontaliers. Cette mesure intervient en réaction au projet de mise en œuvre par la Lombardie de la « taxe santé » prévue par la législation italienne pour les travailleurs frontaliers (cf. [veille économique et financière du 6 au 12 juin](#)). La décision du gouvernement tessinois s'appuie notamment sur un avis juridique de l'Université de Fribourg qui conclut que la « taxe sur la santé » enfreint les accords fiscaux entre la Suisse et l'Italie. Le Conseil fédéral regrette la décision du Tessin et les deux ministres ont convenu d'organiser une rencontre avec les autorités des deux régions concernées, le Tessin et la Lombardie.

Inflation : En juin, l'Indice des prix à la consommation est resté stable par rapport au mois précédent (cf. [communiqué](#)), et l'inflation se chiffre désormais à +0,5% en glissement annuel (contre +0,6% fin mai). Cette stabilité est permise par la baisse des prix des produits pétroliers, qui se chiffre à -3,4% par rapport au mois précédent (la hausse de ces prix en glissement annuel est désormais de +15,4%). Les prix des loyers sont également stables par rapport à fin mai (et en hausse de +1,4% en glissement annuel).

Secteurs financiers

Marché des changes : La Banque Nationale Suisse (BNS) a procédé à des achats nets de devises étrangères pour un montant de 3,9 Mds CHF au T1 2026 (cf. [données de la BNS](#)). Ces interventions, vraisemblablement déclenchées par les tensions géopolitiques liées à la guerre en Iran, marquent un changement par rapport à la fin de l'année 2025, où la BNS s'était montrée peu active sur le marché des changes. Acheter des devises étrangères permet à la BNS de contenir une appréciation excessive du franc. Ces achats restent toutefois inférieurs à ceux du T2 2025 (qui s'élevaient à 5,1 Mds CHF, dans le contexte de l'offensive tarifaire États-Unis). Ils sont aussi très inférieurs à ceux des années 2020 et 2021 (les achats avoisinaient les 110 Mds CHF sur l'ensemble de 2020). L'impact de la guerre en Iran sur le franc suisse semble avoir été limité : le taux de change du franc face à l'euro est à un niveau très proche de celui de fin février.

Réglementation des marchés financiers : Le Département fédéral des finances (DFF) élaborera d'ici fin 2027 un rapport sur les possibilités de simplifier et d'optimiser la réglementation des marchés financiers en Suisse (cf. [communiqué](#)). Appuyé par un groupe de travail d'experts externes, il examinera les moyens de réduire les charges administratives et les redondances tout en préservant la stabilité, l'intégrité, la protection des clients et la compétitivité de la place financière. Cet examen n'inclura pas les réformes visant à renforcer la stabilité des banques actuellement débattues au Parlement.

Secteurs non financiers

Secteur viticole : La procédure de consultation sur le projet d'ordonnance du Conseil fédéral visant à restreindre les importations de vins étrangers afin de répondre à la crise viticole s'est achevée fin juin. Cette révision prévoit que les parts du contingent tarifaire global de vin soient attribuées selon la « prestation en faveur de la production suisse », c'est-à-dire en fonction des achats et pressurages de raisin indigène, afin de répondre à la crise viticole (cf. [rapport explicatif](#)). Cette mesure est notamment portée par le président de la Confédération et ancien vigneron Guy Parmelin. Les prises de position recueillies lors de la consultation font apparaître un « Röstigraben » entre la Suisse romande, principal bassin de production viticole, globalement favorable à la réforme, et la Suisse alémanique, plus critique. Si le secteur agricole soutient cette initiative, les négociants mais aussi de nombreuses entreprises de la restauration et du commerce la déplorent. L'Association suisse du commerce du vin a commandé un avis juridique au cabinet zurichois Nobel & Partner. Celui-ci conclut que la nouvelle réglementation des contingents d'importation de vin est « illégale », car elle constitue une violation de la liberté économique garantie par la Constitution fédérale. Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche a pris connaissance des réactions mitigées suscitées par le projet et doit désormais analyser en détail les résultats de la consultation.

Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières : D'après un récent sondage du KOF, l'institut de recherche économique de l'ETH Zurich, les économistes suisses se prononcent majoritairement en faveur de l'instauration d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) de la Suisse (67% des sondés favorables), de préférence aligné avec celui de l'UE (cf. [communiqué](#)). La Suisse rapproche aujourd'hui sa politique de renforcement de son marché carbone avec l'UE (notamment concernant la réduction du volume de droits gratuits accordés aux industriels et aux compagnies aériennes) mais elle ne dispose pas de son propre mécanisme de protection aux frontières pour éviter les « fuites de carbone » (délocalisation des industries polluantes à l'étranger). Les économistes jugent également les mécanismes de tarification carbone actuels efficaces (82% des sondés), mais estiment qu'ils devraient couvrir davantage de secteurs (50% des sondés).

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Etienne OUDOT de DAINVILLE

Rédaction : Julie MURO, Justine BULTELE, Gabriel VIGNON

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuels : Pixabay